

3 avril 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, lundi le 3 avril 2023 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Michel Blondin, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire, M. Serge Tremblay.

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour proposée.

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023
4. Adoption et paiement des comptes
5. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir du directeur-général
6. Période de questions sur les comptes
7. Rapport des élus
8. Dépôt du rapport 2021 sur la gestion d'eau potable
9. Présentation du projet de règlement 434 régissant la démolition d'immeubles
10. Présentation du projet de règlement 435 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
11. Assemblée publique de consultation concernant les projets de règlements 434 et 435
12. Appui au projet de tour cellulaire de Sogetel
13. Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés avec la Croix rouge
14. Modification de postes budgétaires
15. Entérinement rétroactif des nominations des membres du comité famille
16. Entérinement rétroactif des nomination des membres du comité bibliothèque
17. Nomination du comité de suivi des politiques sociales
18. Autorisation de dépenses et provenance des fonds pour la soirée de reconnaissance de l'action bénévole
19. Adjudication contrat d'abattage d'arbres au centre communautaire
20. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2022
21. Adjudication à Techni-consultant du contrat d'accompagnement annuel, programmation de la TECQ 2019-2023.
22. Autorisation d'achats pour le projet Espace Muni
23. Autorisation d'achats pour le projet Nouveaux Horizon
24. Demande de médiation au Conseil d'administration de la régie intermunicipale incendie des 3 monts.
25. Adjudication à Techni-consultant du contrat d'accompagnement externe dans le cadre des travaux de voirie de la TECQ.
26. Échange territorial avec Chesterville
27. Création d'un compte sur le registre foncier en ligne

28. Autorisation de dépenses pour les projets « Culture pour tous » et « Programmation culturelle »
29. Mandat DHC avocats
30. Correspondance diverse
31. Varia
32. Période de questions
33. Fermeture de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2023, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

LISTE DES COMPTES DU 3 AVRIL 2023

Fournisseur	Description	Montant
Buropro	Brochures lancement politiques sociales, trousse persévérance scolaire	2 418,32 \$
Bureau en gros	Imprimante	972,10 \$
Charest International	Interrupteur, harnais et lumières	420,38 \$
Coop NDH	Nourritures et boissons lancement politiques sociales	137,52 \$
ADMQ	Assurance juridique et PAE (DG)	488,12 \$
Fabrique de Notre-Dame-de-Ham-de-Lourdes	Subvention annuelle	200,00 \$
Geneviève Boutin	Remboursement nourriture lancements politiques sociales et kilométrage INSPQ	287,65 \$
Comité récréatif	Subvention annuelle et subvention Noël des enfants	6 500,00 \$
Sentiers équestres aux milles collines	Subvention annuelle	2 000,00 \$
Serge Tremblay	Frais de représentation = soirée Tingwick	50,00 \$
PJB Industries	Lame à neige	2 911,16 \$
FADOQ Notre-Dame-de-Ham	Subvention annuelle	300,00 \$
DHC Avocats	Opinion urbanisme - zonage	347,58 \$
Mélanie Lavigne	Sweet louves - lancement politiques sociales	300,00 \$
Casse-croute NDH	Pizza lancement politiques sociales	29,42 \$
France Picard	Remboursement achats lancement politiques sociales	91,74 \$
Super C	Nourriture lancement politiques sociales	18,49 \$
Canadian Tire	Cafetière	97,72 \$
Total		17 570,20 \$

Le montant du compte en banque s'élève actuellement à 163 995,39\$

L'adoption des comptes est proposée par Mme Cathy Bishop et adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMPTES SELON DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DG AVRIL
2023

Fournisseur	Description	Montant
Infotech	Consultation : données de base	77,61 \$
Hydro-Québec	Électricité bâtiments publics	4 574,44 \$
Sogetel	Internet, téléphone et central alarme	751,80 \$
Poste Canada	Envois postaux de quartier	236,86 \$
Télébec	Téléphone usine d'eau	97,79 \$
Énergie sonic inc.	Diesel	2 079,92 \$
Buropro	Fournitures bureau, ruban réparation parc, livres biblio, frais admin.	1 076,87
Coop NDH	Produits ménager	162,15 \$
ADT Canada	Télésurveillance vol et incendie usine d'eau	206,27 \$
ADMQ	Renouvellement adhésion de base	495,00 \$
Vivaco	Interrupteur, chlore, ruban d'emballage	78,74 \$
Alain René	Surveillance réseau, facturation, dépannages	966,32 \$
Le code Ducharme	Feuilles de procès-verbaux légaux avec index	211,67 \$
Gesterra	Traitement et transport GMR	4 355,48 \$
Agence de revenu du Canada	Déductions à la source	1 179,85 \$
CNESST	Solde impayé - cotisation	16,52 \$
Karine Villeneuve	Entretien ménager	375,00 \$
Ministre des finances du Québec	Déductions à la source	3 228,46 \$
FQM	Renouvellement d'adhésion	1 223,83 \$
Dany Groleau	Déneigement	198,00 \$
Emrick Couture-Picard	Remboursement lettre courrier enregistré	11,21 \$
Cartouches à rabais	Encre	508,17 \$
GLS Logistics systems canada LtD	Envoi échantillon d'eau	61,00 \$
Paies	Paies élus et employés	16 020,95 \$
Total		37 117,04 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

RAPPORT DES ÉLUS

Mme Cathy Bishop fait rapport de sa tournée des personnes âgées dans la Municipalité.

Mme Sonia Roberge explique que la Municipalité recevra un financement de 2000\$ du fonds culturel arthabaskien pour améliorer la collection de livres et la programmation culturelle de la bibliothèque. Elle explique

également que des élus, employés et citoyens ont participé à une formation sur les premiers secours psychologiques.

M. Éric Pariseau fait rapport de la dernière rencontre à la Régie incendie des 3 monts et que les municipalités membres demandent une médiation dans le cadre du renouvellement de l'entente.

M. Serge Tremblay fait rapport du conseil des maires de la MRC, du comité sur la sécurité publique et du financement de 13 675\$ octroyé à la Municipalité par le Fonds Régions et Ruralité afin d'organiser les commémorations du 125^e anniversaire de la Municipalité.

DÉPÔT DU RAPPORT 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable.

PRÉSENTATION du projet de règlement 434 régissant la démolition d'immeubles est donné par M. Michel Blondin.

PRÉSENTATION du projet de règlement 435 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments est donné par M. Éric Pariseau

2023-04-03-1 : ADOPTION ET COORDONNÉES DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET 435 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité :

- Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement 434 régissant la démolition d'immeubles;
- Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement 435 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- Qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du conseil municipal désigné par le maire;
- Que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 1^{er} mai 2023 à 19h45 au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham.

2023-04-03-2 : APPUI AU PROJET DE TOUR CELLULAIRE DE SOGETEL

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements provincial et fédéral estiment que l'amélioration de la connectivité sans fil sur leur territoire est un enjeu de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), via le Fonds pour la large bande, lançait un troisième appel de projets visant notamment à construire ou à mettre à niveau des infrastructures sans fil mobile pour améliorer la connectivité le long des routes principales;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne dernier, le gouvernement du Québec formulait le souhait de compléter la couverture cellulaire d'ici 2026 à travers la province et qu'à ce titre, il réservait un budget de 3 milliards de dollars afin de contribuer à cet objectif;

CONSIDÉRANT QU'un appel de soumissions est en cours pour cartographier la couverture cellulaire au Québec afin d'identifier les zones problématiques en matière de mobilité;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Sogetel, incluant Sogetel Mobilité inc., se spécialise dans le déploiement de tours cellulaires en milieu rural, que l'entreprise est reconnue pour son expertise et jouit d'une forte crédibilité;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Sogetel a l'intention de demander des subventions pour son projet de déploiement de tours cellulaires, notamment dans ce troisième appel de projets au Fonds pour la large bande du CRTC et subséquemment pour les projets du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC souhaite que les pouvoirs municipaux appuient un télécommunicateur pour assurer la couverture de leur territoire en téléphonie cellulaire.

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'appuyer le groupe Sogetel (incluant les entreprises Sogetel inc. et Sogetel Mobilité inc.) dans ses demandes de subventions pour son projet de déploiement d'une tour cellulaire dans la municipalité de Notre-Dame-De-Ham située dans la MRC d'Arthabaska au Centre-du-Québec. Le présent appui vaut pour tout type de subventions que le groupe Sogetel pourra obtenir auprès du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, du CRTC ou de toute autre entité subventionnaire.

2023-04-03-3 : AMENDEMENT DE PROLONGATION DE LA LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 06 avril 2020 (ci-après désignée, l'« Entente »);

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité.

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité que les Parties conviennent de ce qui suit :

1. **Définitions.** Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.

2. **Durée de l'Entente.** L'article 7.1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « trois ans (3) » par la Durée de « quatre (4) ans ».

3. **Autres dispositions.** L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2022-2023 : 180.00 \$ », de ce qui suit :

« 2023-2024 : 225.00 \$ »

4. **Annexe B.** La section Inscription et renseignements (Rétablissement des liens familiaux) de l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Selon le système d'Inscription et de renseignement [...] des inscriptions de la Croix-Rouge. » par ce qui suit :

« - En donnant aux Sinistrés le numéro sans frais de la ligne téléphonique de la

SCCR;

- En donnant l'accès aux Sinistrés à une plateforme libre-service d'inscription en

ligne. »

5. **Annexe D.** La page quinze de l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe Toutes les réclamations de dépenses [...] le détail général de leur utilisation. » par ce qui suit :

« Sous réserve de la politique de confidentialité de la CROIX-ROUGE, et de toute législation protégeant la confidentialité des renseignements personnels applicable, la CROIX-ROUGE fournira à la Municipalité (ou au demandeur, le cas échéant) :

(i) la liste des Sinistrés ; et (ii) une liste des dépenses encourues par la CROIX-ROUGE dans le cadre et à l'occasion, sans limitation, d'un sinistre majeur, lors de l'activation du plan de sécurité civile par la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant), ou du placement de la CROIX-ROUGE en préalerte ; que la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant) s'engage à rembourser à la CROIX-ROUGE. »

6. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No. 1, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.1 demeure inchangée et continue de s'appliquer.

7. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.1 entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus.

2023-04-03-4 : MODIFICATION DE POSTES BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT la confirmation de nouveau financement pour le lancement des politiques sociales et le fonds Nouveaux Horizons; ainsi que les dépenses engendrées.

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité d'ajuster à la hausse le montant le du poste de revenu 01-381-31-009 « Mise à jour des politiques sociales » à 10 125,20\$, d'ajuster à la hausse le montant du poste de dépense 02-620-00-004 « Lancement des politiques sociales » à 4 500\$, d'ajuster à la hausse le montant du poste de revenu 01-381-31-005

« Nouveaux Horizons » à 25 500\$, d'ajuster à la hausse le poste dépenses 02-701-53-522 « Nouveaux Horizons » à 25 500\$, d'ajuster à la hausse le poste de revenu 01-381-31-003 « Fonds Arthabaska biblio » à 2000\$, d'ajuster à la hausse le poste de dépenses 02-702-30-670 « achat de livres et revues » à 4200\$.

2023-04-03-5 : ENTÉRINEMENT RÉTROACTIF DES NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ FAMILLE

CONSIDÉRANT les nombreux changements dans le comité famille depuis le début de la mise à jour de la politique MADA;

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle résolution n'a été adoptée depuis la mise en place du comité en novembre 2021;

Il est proposé par Mme Cathy Bishop et adopté à l'unanimité de confirmer que le Comité famille a été mandaté par la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour la mise à jour des politiques sociales. Le comité est composé par :

Cathy Bishop, élue RQFA

Camila Montoya, représentante jeunesse

Camile O'Byrne, représentante famille

Réjean Dupras, représentant aîné

Carole Dion, représentante aînée

France Picard, représentante aînée

Geneviève Boutin, coordonnatrice de la démarche et représentante famille

2023-04-03-6 : ENTÉRINEMENT RÉTROACTIF DES NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité bibliothèque a changée depuis l'adoption de la dernière résolution d'entérinement des membres;

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle résolution n'a été adoptée depuis 2021;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité de confirmer que le Comité bibliothèque a été mandaté par la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour administrer les services de la bibliothèque. Le comité est composé par :

Annette Rossier

Sonia Roberge

Christine Bélanger

Mylène Leclerc

Dominique Potvin

Camila Montoya

Adèle-Anne Lavigne

Geneviève Boutin

Fanny Desfossés

2023-04-03-7 : NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI DES POLITIQUES SOCIALES

Il est proposé par Mme Sonia Roberge de mandater le comité famille à agir à titre de comité de suivi de la politiques MADA, de la politique familiale et de la politique Municipalité amie des enfants. Le Comité famille aura comme mandat de faire le suivi et le soutien à la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Mme Geneviève Boutin, directrice du département du développement socio-économique, des loisirs et de la vie communautaire et est chargée du suivi de plan d'action MADA et du soutien au comité de suivi.

2023-04-03-8 : AUTORISATION DE DÉPENSES ET PROVENANCE DES FONDS POUR LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement au bureau du député provincial n'a pas été accepté, étant donné l'indisponibilité des fonds cette année;

CONSIDÉRANT QUE le bureau du député fédéral nous octroie un financement de 150\$.

Il est proposé par Mme Sonia Roberge d'organiser la soirée reconnaissance bénévole du 20 avril 2023 et d'autoriser les dépenses pour une somme maximale de 1000\$. Ces dépenses consistent en l'achat de nourriture, de boissons et de cadeaux. Les fonds seront pris à même les postes budgétaires 02-190-00-499 « dons et commandites » et le poste budgétaire non numéroté « Remboursement du surplus accumulés non affecté ».

Il est également proposé de faire une demande de permis pour vendre de l'alcool.

2023-04-03-9 : ADJUDICATION DU CONTRAT D'ABATTAGE D'ARBRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite abattre les deux grands pins blancs situé sur la partie sud-ouest du lot des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission lors de la demande de prix aux fournisseurs.

Il est proposé par Mme Cathy Bishop et adopté à l'unanimité d'adjudiquer le contrat d'abattage et de dessouchage d'arbres au centre communautaire à Élagage et abattage Savana au prix total le 1610\$ plus taxes.

2023-04-03-10 : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 138 568\$ pour l'Entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2023-04-03-11 : ADJUDICATION À TECHNI-CONSULTANT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT ANNUEL, PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT les sommes restantes à dépenser dans le cadre de la programmation de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la programmation actuelle prévoit des investissements de 335 000\$ en voirie et 220 000\$ en eau potable;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2024 pour réaliser l'ensemble des travaux prévus à la programmation.

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité d'adjudiquer le contrat d'accompagnement annuel, programmation de la TECQ 2019-2023 à Techni-Consultant au coût total de 1950\$ plus taxes, ainsi que la facturation des déplacements au taux de 0,60\$ par kilomètre. Le contrat prévoit la planification des rencontres avec les intervenants, la priorisation des demandes selon les budgets et suivi, compléter la programmation de la TECQ avec les coûts réalisés et priorisés, toutes autres révisions requises.

2023-04-03-12 : AUTORISATION D'ACHATS POUR LE PROJET ESPACE MUNI

CONSIDÉRANT QUE le projet Espace Muni prévoit la réalisation de rencontres causeries et d'échanges, ainsi que l'ajout de capsules d'information dans le journal municipal et l'ensemble des communications municipales;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit des honoraires professionnels.

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'autoriser les achats pour le projet Espace Muni, tel que budgété, pour un montant de 2000\$.

2023-04-03-13 : AUTORISATION D'ACHATS POUR LE PROJET NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le projet Nouveaux Horizons prévoit une bonification des services de la bibliothèque par des conférences et une amélioration de la collection locale;

CONSIDÉRANT QUE le projet Nouveaux Horizons prévoit la restauration du terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE le projet Nouveaux Horizons prévoit une amélioration du journal municipal.

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'autoriser les achats pour les projets Nouveaux Horizons, tel que budgété au montant de 13 600\$

**2023-04-03-14 : DEMANDE DE MÉDIATION AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
INCENDIE DES 3 MONTS**

CONSIDÉRANT la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil le 2022 afin d'informer les autres parties membres de la Régie du fait que la Municipalité n'entendait pas renouveler cette entente aux conditions actuelles, la Municipalité désirant renégocier le contenu de l'entente au niveau, notamment, des modes de répartition des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité, par la résolution #2023-03-53 adoptée le 13 mars 2023, a accepté la proposition de la Régie incendie (résolution #2023-02-011) proposant aux municipalités membres de la Régie Incendie un nouveau mode de calcul au niveau de la répartition de la Quote-Part annuelle;

CONSIDÉRANT QUE, tout comme notre municipalité, 3 autres municipalités membres de la Régie incendie (Notre-Dame-de-Ham, Saint-Adrien et Saints-Martyrs-Canadiens) ont toutes acceptées la proposition de la Régie incendie (résolution #2023-02-011) et désirent aller de l'avant avec le renouvellement de l'entente selon les nouvelles conditions acceptées par 4 des 5 municipalités parties à l'entente créant la Régie;

CONSIDÉRANT cependant qu'il n'a pas été possible pour toutes les parties, à ce jour, d'en arriver à une entente puisque l'une d'entre elles refuse ladite proposition;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de maintenir la Régie et les efforts qu'elle est disposée à faire à cet égard;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'entreprendre un processus de médiation afin d'en arriver à une entente et ce, dans l'intérêt de toutes les parties et de leur population.

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité que la Municipalité requière de la ministre des Affaires municipales qu'elle désigne un médiateur pour qu'une médiation soit entreprise avec l'ensemble des municipalités parties à l'entente créant la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts de façon à tenter de régler certains enjeux liés à la conclusion d'une nouvelle entente dont, notamment, les modalités de partage des dépenses en immobilisations et en opération.

La ministre des Affaires municipales sera informée de la demande, le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner plein effet à la présente résolution. Enfin, une copie de la résolution sera transmise aux municipalités membre de la Régie, de même qu'à cette dernière.

**2023-04-03-15 : ADJUDICATION À TECHNI-CONSULTANT DU
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT EXTERNE DANS LE
CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la TECQ 2019-2023 prévoit des investissements de 335 000\$ en travaux de voirie;

CONSIDÉRANT l'obligation d'embaucher une firme d'ingénieur pour réaliser les plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Techni-Consultant prévoit un mandat d'accompagnement externe, impliquant la rédaction d'une

demande de prix; fournir une liste d'entreprises potentielles; analyser les propositions et recommander; participer à la réunion de démarrage;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'est pas remboursable par la TECQ.

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité d'adjudiquer le contrat d'accompagnement externe dans le cadre des travaux de voirie de la TECQ à Techni-Consultant au montant total de 6 226,14\$ incluant les taxes. Le coût dépassant le budget du poste budgétaire 02-130-00-410 « honoraires professionnels » établi à 4000\$, la balance sera prise à même les fonds du surplus accumulé non affecté.

2023-04-03-16 : ÉCHANGE TERRITORIAL AVEC CHESTERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville accepte de procéder à un échange territorial avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

CONSIDÉRANT QUE l'échange prévoit que les propriétés au 9801 et 9755 rue Principale Notre-Dame-de-Ham à Chesterville deviennent partie intégrante du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

CONSIDÉRANT QUE l'échange prévoit que les propriétés au 12 et 17 rangs Saint-Philippe à Notre-Dame-de-Ham deviennent partie intégrante du territoire de la municipalité de Chesterville.

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'autoriser l'administration municipale à enclencher le processus officiel avec la municipalité de Chesterville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-04-03-17 : CRÉATION D'UN COMPTE SUR LE REGISTRE FONCIER EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE le registre foncier en ligne permet de consulter des plans d'arpentages des lots rénovés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à la recherche du plan d'arpentage du lot de ses bureaux municipaux et que le plan pourrait se trouver sur le registre;

CONSIDÉRANT QUE le registre pourrait être utile dans différents dossiers;

CONSIDÉRANT QU'une approche préliminaire des propriétaires impliqué semblent démontrer une acceptabilité sociale.

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'autoriser la création d'un compte au registre foncier en ligne et d'autoriser le paiement des frais de création du compte et les frais d'acquisition du plan d'arpentage officiel du lot des bureaux de la Municipalité, au prix de 75\$, pris à même le poste budgétaire 02-190-00-670 « Fournitures de bureau ».

2023-04-03-18 : AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LES PROJETS « Lecture POUR TOUS » ET « PROGRAMMATION CULTURELLE »

CONSIDÉRANT QUE le projet « Lecture pour tous » prévoit un budget de 1000\$ pour l'achat de livres à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Programmation culturelle » prévoit 800\$ en honoraires professionnels et 200\$ achat/location de matériel et d'équipement, afin d'améliorer la programmation culturelle de la bibliothèque;

Considérant que les deux projets sont financés à 100% par le fonds culturel Arthabaskien, chacun au montant de 1000\$.

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'autoriser l'administration municipale et l'équipe de la bibliothèque à procéder aux achats budgétés par les deux projets.

2023-04-03-19 : MANDAT À DHC AVOCATS

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité de mandater DHC Avocats de représenter la Municipalité dans le cadre de l'émission d'un constat d'infraction à la cours municipale relativement au revêtement extérieur non conforme et au non-respect du règlement de zonage du lot numéro 6 208 970.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Correspondance de Sylvie Roy concernant l'entrée arrière du centre communautaire.

Correspondance du Ranch Kiméyan demandant un appui de la Municipalité à sa fondation.

VARIA

M. Serge Tremblay proclame la semaine de l'action bénévole.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question portant sur la rencontrer de la MRC pour présenter le projet de parc éolien aux élus.

Question portant sur la nécessité de l'accord du propriétaire terrien en cas de construction d'infrastructure cellulaire.

Question portant sur l'obligation d'adopter les règlements 434 et 435.

Question portant sur le terme adjudiquer comparativement à octroyer.

Question portant sur la destruction d'un bâtiment qui n'a pas été entretenu correctement, à la suite de l'adoption des règlements 434 et 435.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte de fermer la séance à 21h15.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, le greffier-trésorier certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay,
Maire

Emrick Couture-Picard
Directeur général
greffier-trésorier